

# SNALC

Écoles ▶ Collèges ▶ Lycées ▶ Supérieur

n°5 - septembre 2014

[www.snalc.fr](http://www.snalc.fr)

SNALC – 4, rue de Trévise – 75009 PARIS

Sommaire

- 1 ■ Éditorial
- 2 ■ Convention sur la gratuité des frais de scolarité pour les enfants des collègues
- 3 ■ Précisions sur le droit de grève  
■ Le Comité Consultatif Ministériel :  
une nouvelle instance pour les enseignants du privé en 2014
- 4 ■ Les exigences du SNALC-FGAF : transmission des savoirs, qualité des diplômes, mission éducative des maîtres et documentalistes
- 5 ■ Les prochaines élections professionnelles
- 6 ■ Responsables académiques
- 7 ■ Bulletin d'adhésion

Le SNALC-FGAF est un syndicat réactif et participatif. Remplissez notre formulaire, et vous serez contacté(e) par nos responsables dans les plus brefs délais :

Cliquez :



Flashez :

Contactez : [prive@snalc.fr](mailto:prive@snalc.fr)

## LA LETTRE D'INFORMATION Enseignement privé sous contrat



Chers collègues,

Le premier trimestre qui commence est déjà placé sous le signe des élections professionnelles et il en sera ainsi jusqu'à début décembre. Les choix, VOS CHOIX, seront décisifs pour les QUATRE prochaines années.

Vous devez voter – **c'est nous qui l'affirmons**. Si vous ne votez pas, vous ferez un grand plaisir à ceux qui veulent décider à votre place. Préparez-vous donc en vous familiarisant déjà avec votre messagerie professionnelle – cet outil vous servira aussi à bien d'autres choses ; ce ne sera pas du temps perdu ! Renseignez-vous aussi sur les votes et les positions prises par les syndicats qui vous courtisent.

Le SNALC-FGAF, fondé en 1905, n'a jamais promis la lune mais a toujours défendu des positions loin de toute démagogie dans l'intérêt des personnels, des élèves et donc du système éducatif. Si la ribambelle des ministres qui ont défilé depuis plus d'un siècle nous avait mieux écoutés, certaines erreurs graves eussent été évitées. Ne faites pas comme eux, prenez le temps de réfléchir, de choisir et de VOTER.

Un accord intersyndical signé le 11 juin 2014 à Stanislas de Cannes, intéresse tous les collègues parents d'élèves, lisez-le attentivement (cf. p2). Le SNALC-FGAF a pleinement joué son rôle dans l'heureuse conclusion de la question relative à la gratuité des inscriptions au bénéfice des enfants des collègues. À vous maintenant de négocier au sein de votre Comité d'Entreprise. Si nécessaire, vous pouvez compter sur le SNALC-FGAF que vous aurez alerté.

**Bonne rentrée à tous !**

Merci à Clo Meignen, Francis Boeuf, Marie-Hélène Piquemal pour leur collaboration à cette lettre électronique n°5 de rentrée adressée aux maîtres et documentalistes.

**Hervé GARLET**

Secrétaire national - Enseignement Privé  
Membre du Bureau national

# Convention sur la gratuité des frais de scolarité pour les enfants des collègues

**STANISLAS**  
CANNES

## ACCORD D'ENTREPRISE

### OBJET

Cet accord porte sur l'exonération de la contribution familiale des frais de scolarité pour les enfants du personnel salarié et enseignant de l'établissement

### DÉCISION

En réponse à la préconisation patronale de la FNOGEC du 25 mars 2013, relative aux avantages en nature que peut constituer la réduction de coût des contributions des familles données aux personnels et enseignants, le collège employeur du bassin Cannes-Grasse avait décidé en juin 2013, d'un accord de bassin accordant une réduction de 30% sur l'ensemble des services facturés dans les dits établissements, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2014.

Cependant, certaines URSSAF sollicitées par des personnels partagent des analyses différentes, en s'appuyant sur une position de l'ACOSS qui *« considère que la gratuité des frais de scolarité des enfants du personnel des établissements privés sous contrat ou non avec l'Etat ne saurait constituer un avantage en nature »*.

Suite à la réponse faite par l'URSSAF Provence-Alpes-Côte d'Azur à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique de Nice le 14 avril 2014, l'OGIS et les partenaires sociaux s'accordent sur le maintien de l'exonération de la contribution familiale des frais de scolarité pour les enfants du personnel salarié et enseignant de l'établissement sous réserve :

- de nouvelles dispositions prises par l'ACOSS et l'URSSAF
- ou de conditions économiques ne permettant plus à l'établissement d'assurer une prise en charge financière de cette exonération

Le présent accord est conclu pour une durée indéterminée.

## Élections dans la Fonction publique

Pour les élections professionnelles du 4 décembre 2014, votez et faites voter vos proches pour les listes présentées par la FGAF dans la fonction publique hospitalière (UFAS) et territoriale (SAFPT), pour l'Institut de Veille Sanitaire (SNAPI), mais aussi aux CTM des Ministères de l'Agriculture et de l'Écologie (Alliance du Trèfle), des Finances (FGAF Finances), de l'Intérieur (CAP Police nationale), de la Culture (FAC), de la Justice (SPS), de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (SNALC+SPLN-SUP), des services du Premier Ministre (SAPPM) et bien sûr du Ministère de l'Éducation nationale (SNALC+SNE+SPLN-SUP) sans oublier pour l'enseignement privé sous contrat le CCMMEP (SNALC).

# Précisions sur le droit de grève

**De nombreux collègues semblent mal connaître la législation et la réglementation relatives au droit de grève dans l'enseignement secondaire privé sous contrat.**

**Le SNALC est un syndicat apolitique et indépendant. Non subventionné, il est le seul grand syndicat à vivre uniquement des cotisations de ses adhérents.**

**Le SNALC est un syndicat qui appelle rarement à faire grève mais il n'a pas hésité tout récemment (en février) à appeler à la grève le 29 août pour protester contre l'organisation de la pré-rentrée ce jour-là. On le sait, la presse s'en est fait l'écho, le SNALC a eu gain de cause. La pré-rentrée a eu lieu le 1<sup>er</sup> septembre.**

Dans l'enseignement privé, on peut le comprendre, les grèves sont peu suivies : certains craignent la Direction, la réaction des collègues et souvent celle des parents.

Il est donc indispensable de réfuter les contre-vérités que l'on peut entendre dans une salle des professeurs (collègues mal informés) à propos des droits et des obligations des enseignants en cas de grève.

Imaginons l'échange que pourrait avoir un délégué du SNALC, bien informé et maîtrisant son sujet, avec ses collègues en quête d'informations.

**Eva, professeur de mathématiques s'étonne :** « Je ne peux pas faire grève, je voudrais bien mais je ne suis pas syndiquée ».

**Réponse de Thomas, le délégué syndical du SNALC :** « Tu es couverte par tout préavis de grève déposé par n'importe quelle organisation syndicale, même si tu n'es pas adhérente à ce syndicat et même si tu n'es pas syndiquée ! ».

**Fernand, professeur de philosophie s'alarme et rétorque :** « Oui, je suis d'accord, mais il va falloir que je me déclare gréviste, que j'annonce cela à la Direction, et je crains le pire ! ».

**Thomas le rassure :** « Tu n'as pas à te déclarer gréviste, tu n'y es pas obligé ! ».

**Martine, professeur de S.V.T s'exclame :** « Oui, certes, mais il va bien falloir signer une liste si on fait grève, remplir un formulaire ou répondre à une enquête écrite ! ».

**Thomas est sûr de lui :** « En aucun cas on a le droit de te demander tout cela, il faut refuser ! »

**Puis :** « C'est au Directeur de constater ton absence et de la déclarer. Le maître/documentaliste a le droit de ne pas assurer ses cours le jour où il y a une grève, et cela sans même avoir prévenu l'établissement de son absence aussi bien la veille que le matin en question ».

On notera cependant que dans l'enseignement supérieur ainsi que dans l'enseignement primaire, l'enseignant doit se déclarer gréviste, c'est une obligation.

**Francis BOEUF**

Professeur de lettres modernes. Institution Sainte-Marie à Belfort

Consultez le site national du SNALC-FGAF : [www.snalc.fr](http://www.snalc.fr)

**Demandez l'agenda 2014-2015 (gratuit) du SNALC-FGAF : une vraie mine d'informations pratiques pour tous les jours et toutes les situations de l'année scolaire.**

## Le Comité Consultatif Ministériel : une nouvelle instance pour les enseignants du privé en 2014

Les maîtres et documentalistes du privé ont un statut d'agents de droit public. Nous enseignons dans des classes sous contrat avec l'État. Nos établissements scolaires ne sont en aucun cas nos employeurs ; c'est l'État, via le rectorat, qui gère notre carrière et procède aux nominations.

Il fallait donc une instance pour que la concertation entre les représentants des maîtres et le ministère de l'Éducation nationale ait lieu : ce sera chose faite avec ce Comité consultatif ministériel. On ne peut que s'en féliciter.

Les enseignants du privé en éliront les membres. Ce Comité sera chargé des questions liées aux emplois, à celles des effectifs, sans oublier les questions de statut. Il sera composé de dix membres élus au scrutin de liste.

N'oublions pas la CCMA (dans chaque académie) : en 2010, notre syndicat avait connu une belle progression et avait pu présenter des listes dans sept académies (une en 2004, 3 en 2007).

Il est important que les enseignants du privé qui ont rejoint le SNALC fassent connaître les atouts de notre syndicat : il est apolitique, il ne pratique pas le double langage, il ne verse pas dans la complaisance. Il est parfaitement conscient que le ministère de l'Éducation nationale est notre employeur. Le SNALC est un interlocuteur respecté et écouté par le ministère de l'Éducation nationale et donc des différents rectorats, il est en mesure de nous conseiller et de nous défendre. Il ne faut pas hésiter à le rejoindre. ■

**Francis BOEUF**

# Les exigences du SNALC-FGAF : transmission des savoirs, qualité des diplômes, mission éducative des maîtres et documentalistes

**La mission de l'École**, au sens le plus large, consiste à armer les jeunes pour la vie en leur transmettant les **connaissances et les savoir-faire indispensables** pour vivre, travailler, progresser, devenir adultes et prendre toute leur place dans la société. Pas question pour le SNALC-FGAF de transformer l'École en centre de loisirs creux et vains, destiné à servir de parking et de distributeur de diplômes dévalorisés. L'enseignement privé sous contrat avec l'État a du succès et refuse des élèves, faute de places. On pourra toujours soupçonner tel ou tel établissement de jouer la carte du tri social et d'attirer ainsi une frange de la société, il n'en reste pas moins que de nombreux parents fuient littéralement certains établissements publics de leur secteur parce que ceux-ci ne remplissent pas leur mission. Seules échappatoires : les établissements privés de proximité et quelques établissements publics proposant des disciplines rares (hébreu moderne, chinois...) ce qui permet d'obtenir l'auto-risation de « sortir du secteur ».

- Pourtant, les établissements privés sont dans l'ensemble soumis aux mêmes obligations que les établissements publics, notamment quantitatives : les réductions d'horaires frappent aveuglément et les « promenades pédagogiques » (parcours transversaux, TPE, conférences de toutes sortes, accompagnement soi-disant personnalisé, réunionite, etc.) réduisent partout le temps d'étude, de réflexion, de progression. En revanche, la qualité de l'enseignement et du climat intérieur dans de nombreux établissements privés compense au moins en partie les effets néfastes des mesures « pédagogistes ».

- **La transmission des savoirs** ne peut se faire sans un minimum d'ordre, de respect mutuel, de sérénité. Le SNALC-FGAF a mis au point et publié son projet de « Collège modulaire » destiné à

limiter les effets néfastes du « Collège unique » dont l'échec vient d'être à nouveau démontré par les résultats de la dernière enquête PISA. En dédramatisant la situation des élèves moins rapides et en favorisant une progression adaptée à tous, ce projet permet d'exiger raisonnablement plus des uns et des autres et contribue donc à plus de sérénité.

Or, le manque d'exigences que nous connaissons conduit inévitablement à la baisse du niveau. Pour éviter de troubler la paix sociale, les notes d'examen sont relevées, notamment celles du contrôle continu en 4<sup>ème</sup>/3<sup>ème</sup> et celles du contrôle en cours de formation en classes terminales – mais aussi lors des examens : la dernière session du baccalauréat nous a offert, derrière le blocage des notes déjà entrées par les correcteurs, l'intervention des autorités qui pouvaient modifier les barèmes après coup afin de modifier les notes insuffisantes. Que veut-on ? Dissimuler l'échec du système éducatif ? Inutile, les enquêtes internationales, même discutables, se chargent de dévoiler la réalité française. Or, en comparaison, l'enseignement privé aligne souvent des résultats excellents grâce notamment aux conditions de travail généralement meilleures que dans certains établissements publics.

Lorsque le SNALC-FGAF réclame le maintien d'un système scolaire national (public et privé sous contrat), **cela signifie qu'il milite en faveur de diplômes ayant non seulement de la valeur, mais également la même valeur sur tout le Territoire national** ; autrement dit, il s'oppose aux falsifications que nous dénonçons ici ou là et rappelle le besoin objectif d'exigences adaptées : obliger TOUS les élèves à suivre aveuglément le même parcours creuse les inégalités, mine le niveau général et dilue la valeur des diplômes. En revanche, différencier les parcours lorsque cela est justifié per-

met aux différents élèves de se présenter efficacement aux différentes formules de diplômes qui leur conviennent sans qu'il soit nécessaire de les falsifier !

**La mission éducative des maîtres et documentalistes** diffère un tant soit peu entre public et privé. Ici, de nombreuses voix s'élèvent pour réclamer toujours plus de liberté, voire de laxisme, et de bienveillance ; là, d'aussi nombreuses voix – en proportion – s'élèvent pour réclamer plus d'encadrement et de meilleurs comportements.

Les parents sont loin d'être d'accord entre eux : certains vont jusqu'à insulter et brutaliser des professeurs qui auraient fait preuve de « sévérité », d'autres se plaignent de leur neutralité jugée excessive et attendent d'eux une contribution éducative forte.

L'environnement de chaque établissement scolaire, le/s milieu/x social/aux et le climat interne jouent un rôle déterminant : les maîtres et documentalistes sont plus ou moins sollicités par leurs élèves selon leurs comportements. Exiger – et obtenir – un comportement correct contribue à améliorer les chances de progression de tous les élèves et c'est certainement ce que de nombreux établissements privés ont compris et mis en application – et les parents le savent.

Tout cela se recoupe, se potentialise : **exiger** – dans les limites du raisonnable et avec bienveillance mais sans faiblesse – **élever** tant le niveau des connaissances et des savoir-faire que celui de l'éducation au sens le plus large, et proposer des **examens sérieux** permettant d'obtenir des diplômes nationaux de valeur reconnue : voilà ce que réclame le SNALC-FGAF pour l'École de tous. De nombreux établissements de l'enseignement privé sous contrat semblent bien œuvrer dans ce sens ; il reste désormais à améliorer les conditions de salaire et surtout de retraite des collègues pour améliorer la situation d'ensemble ! ■

# Les prochaines élections professionnelles

## (27 novembre – 4 décembre)

**Souhaitez-vous être représenté selon vos préférences ? Souhaitez-vous participer à la vie de notre système éducatif ? Souhaitez-vous ajouter vos efforts, votre réflexion et même votre enthousiasme à ceux d'autres collègues comme vous ?**

**Le SNALC-FGAF vous propose tout simplement de le rejoindre à l'occasion de ces élections (les prochaines seront dans 4 ans, ne l'oubliez pas).**

### Comment ?

Vous pouvez vous syndiquer (voir les conditions à la fin de la présente lettre).  
 Vous pouvez devenir délégué dans votre établissement.  
 Vous pouvez intégrer le Bureau académique.  
 Vous pouvez vous présenter au Comité d'entreprise de votre établissement.  
 Vous pouvez être candidat sur une ou deux listes professionnelles (CCM locale et/ou CCMMEP), soit en position éligible, soit en position non éligible.  
 Vous pouvez voter et faire voter pour les collègues candidats du SNALC-FGAF dès le 27 novembre et jusqu'au 4 décembre.  
 Et vous pouvez faire tout cela. <sup>(1)</sup>

On a bien envie de parodier un célèbre homme politique : « Yes, you can ! »

## Les maîtres et documentalistes de l'enseignement privé sous contrat sont invités à participer à deux scrutins :

**un scrutin local :** la CCM (commission consultative mixte), soit départementale, soit interdépartementale, soit académique (CCMA = 2<sup>nd</sup> degré ; CCMD = 1<sup>er</sup> degré ; CCMI = plusieurs CCMD regroupées mais ce ne sera pas le cas partout) ;

**un scrutin national :** le CCMMEP (comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé) où siègeront 10 représentants titulaires (et 10 suppléants) des maîtres et documentalistes.

Chaque électeur devra voter électroniquement après avoir retiré en temps voulu son code personnel et pour cela il a besoin de **savoir utiliser sa messagerie professionnelle**. Or, celle-ci est d'introduction récente dans l'enseignement privé. Chacun/e devra donc se familiariser rapidement avec cet outil ! Les collègues du SNALC-FGAF pourront vous aider sur demande.

## La réforme des instances du privé

### Esprit général :

Rapprochement public-privé du droit électoral, de l'organisation et du fonctionnement des instances.

**Les maîtres et documentalistes du second degré sont électeurs (et éligibles) aux scrutins suivants :** CCMMEP et CCMA (ceux du 1<sup>er</sup> degré : CCMMEP et CCMD ou CCMI). Ils votent **deux** fois.

**Les collègues du public mis à disposition du privé :** CCMMEP, CCMA, CAPN et CAPA de leur corps (ceux du 1<sup>er</sup> degré : CCMMEP, CCMD ou CCMI, CAPN et CAPD de leur corps). Ils votent donc **quatre** fois.

Le SNALC-FGAF vous propose son aide : soit dans votre établissement (à votre demande, ne tardez pas, merci !), soit dans nos locaux ou dans un établissement voisin.

Ces élections professionnelles auront un impact sur l'ensemble du système éducatif. Notre syndicat représente tous les collègues là où ils n'ont pas la parole directe pour défendre leurs intérêts. Il appartient à chacun de prendre sa décision en toute connaissance de cause :

- ne pas voter, par paresse, désintérêt, lassitude etc. revient à donner carte blanche à ceux qui votent – interdit de venir se plaindre ensuite ;
- voter au hasard a au moins le mérite du petit geste non négligeable en faveur de la démocratie mais interdit aussi de venir se plaindre ensuite ;
- voter pour un syndicat de son choix, quel que soit ce choix, engage dans le sens de telles ou telles revendications ;
- voter pour le SNALC-FGAF ouvre la perspective d'une représentation ouverte, efficace, mesurée et qui fait ses preuves depuis 1905 !

Vous avez besoin du SNALC-FGAF et de son indépendance, donc le SNALC-FGAF a besoin de vous pour figurer sur les listes électorales, pour voter et faire voter ! L'un ne va pas sans l'autre.

Ne tardez pas, les dates limites de clôture des listes s'approchent.

### Précisions relatives à la messagerie professionnelle :

Elle est souvent d'introduction récente dans l'enseignement privé sous contrat et sert essentiellement à la communication interne mais pas seulement. En d'autres termes, il faut vous familiariser d'urgence avec ce nouvel outil si ce n'est déjà fait. Ceux qui vous racontent que c'est inutile espèrent seulement que vous ne voterez pas...

# Responsables académiques

ACADÉMIE	PRÉSIDENT	SECRÉTAIRE	TRÉSORIER	DÉLÉGUÉ auprès du RECTORAT
<b>AIX MARSEILLE</b>	<b>M. Thierry Tirabi</b> - (Vice-Pdt) <b>M. Gilbert Aguilar</b> Tél 09.51.52.98.08 - 06.33.71.50.01 snalc.am@laposte.net	<b>M. Marc Silanus</b> snalc.am@laposte.net	<b>SNALC - M. Didier Anastay</b> - Les Fauvettes 181, rue Dr Cauvin - 13012 Marseille didier.anastay@9online.fr	<b>M. Thierry Tirabi</b> <b>M. Gilbert Aguilar</b> snalc.am@laposte.net
<b>AMIENS</b>	<b>M. Martial Cloux</b> - martial.cloux@wanadoo.fr 26, rue J.-J. Rousseau - 02200 Soissons T-Fax 03.23.59.53.64	<b>M. Patrice Leloir</b> 12, rue de l'abbaye - 80800 Marcelcave Patrice.leloir@wanadoo.fr	<b>SNALC - M. Fleury</b> 2, rue Vivaldi - 60300 Senlis p.fleury@snalc.fr - Tél 03.44.53.65.06	<b>M. Philippe Trepagne</b> - Tél 09.73.82.67.93 14, rue Edmond Cavillon - 80270 Airaines philippe.trepagne@dbmail.com
<b>BESANÇON</b>	<b>Mme M. Houel</b> - 5, rue derrière Laval 25660 Gennes - Tél-Fax 03.81.55.75.95 snalcfc@free.fr	<b>Mme Sylvie Prévot</b> snalc.besancon@gmail.com Tél 06.33.26.99.13	<b>M. Gilles Chambaret</b> 40, rue des Ecoles - 39000 Lons-le-Saunier Tél 03.84.24.73.87	<b>Mme Michèle Houel</b> (voir col. Présidente) Vice-Pdtte <b>Mme A.-M. Marion</b> - 06.09.64.37.93 anne-marie.marion@wanadoo.fr
<b>BORDEAUX</b>	<b>Mme Marie-Thérèse Alonso</b> 43, av. Galliéni - 33500 Libourne Tél 05.57.25.91.09 - snalc.bx.vp1@gmail.com	<b>M. Thierry Claus</b> Tél 05.57.25.91.09 - snalc.bx.vp1@gmail.com	<b>M. Jean Bertrand Guillaumet - SNALC</b> 109, rue Millière - 33000 Bordeaux	<b>Mme Marie-Thérèse Alonso</b> (voir col. Présidente)
<b>CAEN</b>	<b>M. Henri Laville</b> - snalc.bn@wanadoo.fr 4, av. Jeanne d'Arc - 14000 Caen Tél 06.33.92.09.61 - Fax 02.31.52.13.66	<b>Mme Anne Parléani</b> 25, rue Châteaubriand - 14000 Caen Tél 02.31.73.72.02 - snalc.sdl14@wanadoo.fr	<b>SNALC - M. Richard Piquet</b> 1, rue de Perseigne - 72610 Champfleury	<b>M. Henri Laville</b> (voir col. Président)
<b>CLERMONT FERRAND</b>	<b>M. Jean-René Lanaret</b> 15 ter, av. Massenet - 63400 Chamalières Tél 06.69.04.05.11 - lanaret.jr@orange.fr	<b>Mme Isabelle Defix</b> - Tél 06.88.18.28.44 6, imp. du 4 septembre - 63800 - Courmon d'Auvergne isalionel@orange.fr	<b>Mme Nicole Duthon</b> - Tél 06.75.94.22.16 9 bis, rte de Beauté - 63160 Billom jm-n.duthon@wanadoo.fr	<b>Mme Duthon</b> (voir col. Trésorier) <b>Mme Vautrin</b> - Tél 04.73.30.84.84
<b>CORSE</b>	<b>M. Lucien Barbolosi</b> Tél 06.80.32.26.55	<b>Mme Sylvie Chiariglione</b> Fossi Village - 20137 Porto-Vecchio Tél 04.95.70.49.07 - 06.22.85.43.54	<b>SNALC - M. André Agostini</b> Les terrasses du Fango - Bat A - 20200 Bastia Tél 04.95.46.17.38 - 06.10.87.09.07	<b>M. Pierre D. Ramacciotti</b> - Tél 06.11.27.16.35 <b>Mme R-Marie Biancardini</b> - Tél 06.18.53.80.83
<b>CRÉTEIL</b>	<b>M. Loïc Vatin</b> - Tél 09.53.77.86.60 snalc.creteil@gmail.com - http://snalc.creteil.free.fr 93, av. Mendès France - 94880 Noissey	<b>Mme Marie-Hélène Burnouf</b> 33, rue de Seine 75006 Paris	<b>SNALC - Mme Damienne Vatin</b> 93, av. Mendès France - 94880 Noissey damienne.vatin@free.fr	<b>M. Emmanuel Protin</b> Tél 06.17.82.23.05 - e.protin@snalc.fr
<b>DIJON</b>	<b>Mme Françoise Morard</b> 7 bis, rue de la Mare - 21380 Messigny Tél 06.62.72.66.37 - snalc-dijon@wanadoo.fr	<b>Mme Line Godefroy</b> 16, rue du Général H. Delaborde - 21000 Dijon snalc71@yahoo.fr	<b>M. Bernard Thiébaud</b> 27, rue de Talant - 21000 Dijon Tél 06.76.74.17.97 - bernardthiebaud@wanadoo.fr	<b>M. Florian Martin</b> - Tél 06.34.11.25.21 vivantmartin@hotmail.fr - <b>M. Maxime Reppert</b> Tél 06.60.96.07.25 - maxime.reppert@gmail.com
<b>GRENOBLE</b>	<b>M. Alexandre Froelicher</b> - Tél 06.70.77.19.93 42, rue Pierre Semard - 38000 Grenoble alexandre.froelicher@gmail.com - www.snalc.fr/grenoble	<b>M. Bernard Lévy</b> Tél 06.45.16.55.25 - flo.ber@aliceadsl.fr	<b>Mme Anne Mugnier</b> a.mugnier.snalc@gmail.com Tél 06.13.63.89.46	<b>M. Alexandre Froelicher</b> (voir col. Président)
<b>LILLE</b>	<b>M. Benoît Theunis</b> - snalc.lille@orange.fr 6, rue de la Métrairie - 59270 Méteren Tél-Fax 03.28.42.37.79	<b>M. G. Petitberghien</b> - Rés. Franklin - appt 315 5, rue Sainte-Barbe - 59000 Lille gregory.petitberghien@laposte.net	<b>Mme Rots</b> - 10, allée des Santolines 59380 Crochte Tél 03.28.62.37.78 - joelle.rots@orange.fr	<b>M. Grégory Petitberghien</b> (voir col. Secrétaire) Tél-Fax 03.20.07.69.08
<b>LIMOGES</b>	<b>M. Frédéric Bajor</b> - f.bajor@gmail.com Le Mazaudon - 87240 Ambazac Tél 06.15.10.76.40	<b>M. Olivier Jaulhac</b> 50, av. du 6 <sup>e</sup> Leclerc - 19200 Ussel Tél 06.61.95.43.10 - snalc.limousin@gmail.com	<b>SNALC - M. Saillol</b> 6, rue Monnet - 23000 Guéret	<b>M. Oger</b> (Vice-Pdt) - Tél 06.84.40.04.58 32, rue Krüger - Rés Athéna, app <sup>t</sup> 64 - 87100 Limoges ogrfrederic@orange.fr
<b>LYON</b>	<b>M. Christophe Paterna</b> - snalc-lyon@orange.fr 61, all. de la Font Bénite - 42155 Saint-Léger-sur-Roanne Tél 06.32.06.58.03	<b>Mme Anne-Marie Le Gallo-Piteau</b> 06.08.43.31.12 annemarie.lgp@wanadoo.fr	<b>Mme Sylviane Arweiler</b> 36, Avenue du château - 69003 Lyon 04.72.33.21.16 - arweiler.snalc@wanadoo.fr	<b>Mme Sylviane Arweiler</b> (voir col. Trésorière)
<b>MONTPELLIER</b>	<b>M. Karim El Ouardi</b> - 06.43.68.52.29 SNALC - Les Meravelles II, 16 imp. Antoni Topies 66270 Le Soler - president.snalcmontpellier@gmail.com	<b>M. Vincent Clavel</b> rue du Puits Descarises - 30190 Brignon v.clavel@yahoo.fr - 06.65.55.75.76	<b>Mme Christine Begue</b> 30, rue du Grenache - 66200 Latour Bas Elne	<b>Mme Chantal Outrebon</b> - Tél 06.84.28.78.02 coutrebon@voila.fr
<b>NANCY METZ</b>	<b>Mme Elisabeth Exshaw</b> - Tél 03.83.90.10.90 6, rue du Grand Verger - 54000 Nancy snalc.lorraine@orange.fr	<b>Mme Anne Weiersmuller</b> T-Fax 03.83.36.42.02 - snalc.lorraine@orange.fr 3, av. du XX <sup>ème</sup> Corps - 54000 Nancy	<b>SNALC</b> 3, av. du XX <sup>ème</sup> Corps - 54000 Nancy	<b>Mme Anne Weiersmuller</b> Tél. 06.76.40.93.19
<b>NANTES</b>	<b>M. Hervé Réby</b> - Tél 02.40.29.89.00 38 rue des Ecaochiers - 44000 Nantes snalc.acad.nantes@wanadoo.fr	<b>Mme Marie-Christine Ferrere</b> 11, rue des Aubépines - 44980 S <sup>m</sup> Luze sur Loire snalc.nantes@orange.fr	<b>M. Laurent Marconcini</b> SNALC - 4, rue de Trévisse - 75009 Paris	<b>M. Hervé Réby</b> (voir col. Président)
<b>NICE</b>	<b>Mme Dany Courte</b> - Les Princes d'Orange - Bat B 25, av. Lamartine - 06600 Antibes snalc.nice@hotmail.fr	<b>Mme Françoise Tomaszky</b> Les Eglantiers n°20, rue Amiral Emeriau - 83000 Toulon Tél 04.94.91.81.84 - snalc.83@free.fr	<b>SNALC</b> - 396, av. de l'Orée du Parc 83600 Fréjus py.ambrosino@orange.fr	<b>Mme Dany Courte</b> (voir col. Présidente) Tél 06.83.51.36.08 - Fax 04.93.74.67.24
<b>ORLÉANS TOURS</b>	<b>M. François Tessier</b> - Tél 06.47.37.43.12 21 bis, rue George Sand - 18100 Vierzon presi-orleans@snalc.fr	<b>M. Laurent Chéron</b> - Tél-Fax 02.38.54.91.26 28, rue Saint-Marc - 45000 Orléans snalc.orleanstours@wanadoo.fr	<b>SNALC</b> - 6, rue J.-B. Clément 45400 Fleury les Aubrais Tél 02.38.73.88.21	<b>M. Laurent Chéron</b> (voir col. Secrétaire)
<b>PARIS</b>	<b>Mme Fabienne Leloup</b> fleloup@snalc.paris.fr Tél - 01.40.22.09.92 - 06.59.96.92.41	<b>M. Gildas Le Roux</b> snalcparissecretariat@gmail.com Tél - 07.70.43.98.05	<b>M. Laurent Marconcini</b> SNALC - 4, rue de Trévisse - 75009 Paris	<b>Mme Fabienne Leloup</b> (voir col. Présidente)
<b>POITIERS</b>	<b>M. Toufik Kayal</b> - toufikkaya@wanadoo.fr 15, rue de la Grenouillère - 86340 Nieuil l'Espoir Tél 05.49.56.75.65 - 06.75.47.26.35	<b>M. Alain Roche</b> 8, av. Louis Dagnon - 79110 Chef-Boutonne Tél 05.49.29.76.91	<b>Mme Elodie Le Droucpeet</b> 6, rue Youri Gagarine - 79000 Niort elodie.le-droucpeet@orange.fr	<b>M. Toufik Kayal</b> (voir col. Président)
<b>REIMS</b>	<b>M. Albert-Jean Mougin</b> snalc-reims@laposte.net SNALC-Reims - 4, rue de Trévisse - 75009 Paris	<b>Mme Marie-Françoise Barillot</b> 20, rue Dominique - 10000 Troyes m.barillot@yahoo.fr - Tél 03.25.73.06.00	<b>M. Thierry Koessler</b> 12, place Hélène Boucher - 51100 Reims thierry.koessler@free.fr	(voir col. Secrétaire et Trésorier)
<b>RENNES</b>	<b>M. Sébastien Robreau</b> - snalc.22@gmail.com 21, rue de Provence - 22440 Ploufragan Tél-Fax 02.96.78.15.43	<b>M. Gaëtan Maléjacq</b> - snalc.29@orange.fr 16, rte de la Haute Corniche - 29280 Plouzane Tél 09.64.09.65.16	<b>M. Philippe Auriol</b> - auriolphilippe17@yahoo.fr 19, rue Claude Monet - 22000 Saint-Brieuc Tél 09.64.10.65.17	<b>Mme Brigitte Ayala</b> - snalc.35@orange.fr Les Riáis - 35470 Bain-de-Bretagne Tél 09.63.26.82.94
<b>LA RÉUNION</b>	<b>M. Pradel</b> - snalc@snalc-reunion.com 375, rue M <sup>e</sup> Leclerc - 97400 St-Denis Tél 02.62.21.70.09 Fax 02.62.21.73.55	<b>M. Ph. Peyrat</b> - phil.peyrat@orange.fr 375, rue M <sup>e</sup> Leclerc - 97400 St-Denis Tél 06.92.87.40.02	<b>M. Patrick Hamel - SNALC</b> 375, rue M <sup>e</sup> Leclerc - 97400 St-Denis	<b>M. Jérôme Motet</b> 375, rue M <sup>e</sup> Leclerc - 97400 St-Denis Tél 06.92.77.61.00
<b>ROUEN</b>	<b>M. Thiell</b> - snalcr@free.fr 4, rue du Manoir - 76980 Veules-les-Roses Tél 02.35.97.55.06 Fax 02.35.97.69.08	<b>M. Nicolas Rat</b> - nicolas.rat@gmail.com 4, square Jean Monnet - 76240 Bonsecours Tél 09.51.80.55.41	<b>SNALC - Mme de Bigault de Granrut</b> 8, rue Jean Jaurès - 76170 Lillebonne Tél 02.35.31.89.01	<b>M. Nicolas Rat</b> (voir col. Secrétaire)
<b>STRASBOURG</b>	<b>Mme M. Houel</b> - snalcfr@free.fr Tél-Fax 03.81.55.75.95 - 06.72.07.20.36 SNALC-Strasbourg - 4, rue de Trévisse - 75009 Paris	<b>M. Guy Hervé Westermann</b> 2, rue de l'Été 68720 - Spechbach-le-Bas Tél 03.89.25.53.24 - snalc-strasbourg@snalc.fr	<b>M. Laurent Marconcini</b> SNALC - 4, rue de Trévisse - 75009 Paris	<b>M. Guy Hervé Westermann</b> - Tél 03.89.25.53.24
<b>TOULOUSE</b>	<b>M. J-F Berthelot</b> - snalc.toulouse@gmail.com 30, pl. Mage - 31000 Toulouse - Tél 05.61.55.58.95	<b>M. Jean-Christophe Deydier</b> jcdeydier@yahoo.fr Tél 06.15.73.50.76	<b>Mme Marie-Hélène Piquemal</b> 5, rue Bardou - appt. A61 - 31200 Toulouse mh.piquemal@snalc.fr	<b>Mme Sylvie Compte-Sustre</b> - Tél 06.74.05.29.80 <b>M. Florian Marty</b> - Tél. 06.03.38.36.79
<b>VERSAILLES</b>	<b>M. Frédéric Seitz</b> - 06.95.16.17.92 4, rue de Trévisse - 75009 Paris snalc.versailles@gmail.com	<b>Mme Anna Delmon</b> - 06.95.33.13.45 4, rue de Trévisse - 75009 Paris snalc.versailles@gmail.com	<b>M. Matthieu Poiré</b> snalc.versailles@gmail.com	<b>M. Frédéric Seitz</b> (voir col. Président)
<b>DÉTACHES ÉTRANGER OUTRE-MER</b>	<b>M. Frantz Johann vor der Brügge</b> 01.47.70.00.55 - 06.88.39.95.48 etrangeroutremer@snalc.fr	<b>Mme Anna Delmon</b> Tél - 01.47.70.00.55 4, rue de Trévisse - 75009 Paris	<b>SNALC</b> Secteur Etranger Outre-Mer 4, rue de Trévisse - 75009 Paris	<b>M. Frantz Johann vor der Brügge</b> (voir col. Président)

à renvoyer accompagné de votre règlement  
à SNALC - 4, rue de Trévise - 75009 PARIS (ou à votre section académique)

## ASSISTANCE ET PROTECTION JURIDIQUES PÉNALES COMPRIS :

agressions, diffamation, harcèlement, outrage, attaques nominatives sur le net...

La cotisation comprend l'abonnement à la Quinzaine Universitaire, la défense pénale et les conseils juridiques gratuits de la GMF (Garantie Mutuelle des Fonctionnaires) dans le cadre de vos activités professionnelles et syndicales.

Soit une économie d'environ 30 euros incluse, contrairement à ce qui se fait ailleurs, dans votre cotisation

ACADÉMIE DE .....

Adhésion  Renouvellement

Madame  Mademoiselle  Monsieur

NOM USUEL .....

Née ..... PRÉNOM .....

Date de naissance

Adresse .....

CP     Ville .....

Tél. fixe

Mobile

Courriel .....

Je souhaite recevoir la Quinzaine Universitaire uniquement sous forme électronique.

CORPS ..... DISCIPLINE .....

Cl norm  Hcl Éch. .... Depuis le

Stagiaire  TZR  Enseignement privé s/c

CPGE  PRAG  PRCE  STS  Sections internationales

Chef de travaux  Formateur IUFM  CNED  GRETA

Établissement d'exercice 2014/2015 code

Nom .....

Adresse .....

CP     Ville .....

Cocher ici si vous acceptez de devenir (ou de continuer à être) délégué SNALC de votre établissement.

En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 06.01.78, j'accepte en remplissant cette fiche de fournir au SNALC les informations nécessaires à l'examen de ma carrière, lui demande de me communiquer en retour les informations sur ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des CAPA, CAPN, FPM et autres groupes de travail et l'autorise à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi et sauf demande contraire de ma part.  
La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité (Statuts article 3 - Règlement intérieur art. 2.II).

Je joins un règlement d'un montant total de ..... € → :

par prélèvement mensualisé reconductible (voir verso)

par chèque(s) à l'ordre du SNALC (max. 3 chèques)

Date et Signature (indispensables) :

Éch.	À régler	Coût réel après impôts*	Pourquoi payer plus ?**	Éch.	À régler	Coût réel après impôts*	Pourquoi payer plus ?**
AGRÉGÉS Classe Normale				CERTIFIÉS, P-EPS, PLP Classe Normale			
4	190 €	64	197 €	4	160 €	54	172 €
5	200 €	68	212 €	5	170 €	58	177 €
6	210 €	71	225 €	6	180 €	61	185 €
7	220 €	75	238 €	7	190 €	64	196 €
8	230 €	78	252 €	8	200 €	68	209 €
9	235 €	80	268 €	9	210 €	71	225 €
10	245 €	83	287 €	10	220 €	75	243 €
11	250 €	85	297 €	11	230 €	78	257 €
AGRÉGÉS Hors Classe et CHAIRES SUP				CERTIFIÉS, P-EPS, PLP Hors Classe			
1 à 6	265 €	90	340 €	1 à 7	245 €	83	280 €

ÉTUDIANTS M1/M2	30 €
STAGIAIRES (90 euros de moyenne ailleurs, sans assurance !)	70 €
DISPONIBILITÉ, CONGÉ PARENTAL, Contractuels, Vacataires, M. A., Assistants Éducation, Adjoint administratifs (Adjaenes), Personnels administratifs retraités	60 €
PROFESSEURS DES ÉCOLES, PERSONNELS ADMINISTRATIFS (sauf Adjaenes), SOCIAUX et de SANTÉ	90 €
CLD, ATER, Professeurs RETRAITÉS	125 €
PEGC / CE EPS / Adjoint d'Enseignement	180 €

### ASSISTANCE ET PROTECTION JURIDIQUES PÉNALES DE LA GMF COMPRIS

CPE, Chefs d'établissement, Inspecteurs, Universitaires... nous contacter (info@snalc.fr)

\* Coût réel après impôts : 66 % du montant de votre cotisation seront déduits de vos impôts (ou crédités si non imposable).

\*\* Moyenne des 2 autres principaux syndicats nationaux du 2<sup>nd</sup> degré, sans protection juridique (soit environ une économie supplémentaire de 30 € incluse dans votre cotisation SNALC !).

Cotisation de base (cases bleutées) : .....

MI-TEMPS joindre obligatoirement l'arrêté : - 40 %

Autre temps partiel. CPA, congé formation : - 20 %

Sous Total S/T (arrondir à l'euro) : S/T = ..... €

COUPLE avec ..... : - 25 % de S/T (- 25 % pour chaque membre du couple)

Adht OUTRE-MER/ETR (avion/sal. maj) : + 35 €

BI-ADMISSIBLE, Agrégé Hcl 2<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> chevrons : + 7 €

Adhérent bienfaiteur (je soutiens le SNALC) : +

MONTANT À RÉGLER (arrondir à l'euro) : ..... €

# Cotisations 2014/2015

## le prélèvement automatique

La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité  
(Statuts article 3 – Règlement intérieur art. 2.II)

### Mandat de prélèvement SEPA

En signant ce formulaire vous autorisez le SNALC à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNALC. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Identifiant créancier SEPA  
FR 87ZZZ000675

#### NOM, PRÉNOM, ADRESSE du titulaire du compte à débiter

CP

#### DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

IBAN (27 caractères commençant par 2 lettres)

Paiement récurrent/répétitif (mensuel)

Référence Unique du Mandat (RUM)

#### ORGANISME CRÉANCIER Syndicat NATIONAL des Lycées et Collèges



4, rue de Tréville – 75009 PARIS

Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées par le SNALC que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

#### DATE ET SIGNATURE OBLIGATOIRES du titulaire du compte

Date :

Signature :

Si vous choisissez d'adhérer par prélèvement mensualisé reconductible : **remplissez datez et signez** le **bulletin d'adhésion** au verso ainsi que **l'autorisation de prélèvement** ci-dessus, **accompagnée d'un RIB**. Puis adressez le tout dès maintenant au SNALC-FGAF – 4, rue de Tréville – 75009 PARIS,

Si votre adhésion nous parvient avant le 15 du mois, la cotisation sera prélevée le **dernier jour** de chaque mois, en autant de fois qu'il reste de mois avant juin (compris). Ainsi, une adhésion parvenue au SNALC :

- le 5 septembre, sera prélevée en 10 fois (du 30 septembre au 30 juin),
- le 22 mars, sera prélevée en 3 fois (du 30 avril au 30 juin).

Vous recevrez **en fin d'année scolaire** votre reçu fiscal. **Sauf avis contraire de votre part**, la cotisation sera tacitement renouvelée en 10 mensualités de septembre à juin au tarif en vigueur.



#### → PUISSANT, EFFICACE

Avec 14 commissaires paritaires **nationaux** et plus de 260 commissaires paritaires académiques siégeant pour tous les corps, le SNALC-FGAF est le 2<sup>e</sup> syndicat le plus représenté chez les professeurs du second degré, chez les PRAG et les PRCE.

#### → INDÉPENDANT, HUMANISTE

Être SNALC, c'est d'abord être fermement convaincu que le politique et le syndical sont deux domaines distincts qui doivent le demeurer : l'indépendance à l'égard des partis politiques est la garantie de l'objectivité des jugements que le SNALC-FGAF porte sur la politique éducative. **Il est par ailleurs le seul syndicat aussi représentatif dont la confédération ne soit pas subventionnée par l'État...**

Conscient que l'avenir des élèves dépend pour beaucoup de la formation qui leur est donnée, le SNALC-FGAF, **syndicat humaniste**, revendique un enseignement de qualité centré sur la transmission des savoirs et des savoir-faire.

#### → PROTECTEUR

Le SNALC-FGAF défend les intérêts matériels et moraux des personnels. Et en partenariat avec la Garantie Mutuelle des Fonctionnaires, **le SNALC est LE syndicat qui assure !**